

L2019C01108



Commune de NANCES (SAVOIE)

Enquête publique portant sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par arrêté n°2019 - 10 - 01 du 7 octobre 2019, le maire de la commune de Nances a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du plan local d'urbanisme (PLU) pour mettre à jour un document approuvé en 2003 et modifié en 2007 et intégrer les évolutions réglementaires les plus récentes.

La commune de Nances, représentée par son maire, monsieur Alexandre FAUGE, est responsable de la révision du PLU de Nances. Son siège administratif est situé à la mairie, 1616 route du Chef-lieu 73470 Nances.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal approuvera le PLU, éventuellement modifié, pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

A cet effet, le président du tribunal administratif de Grenoble, par ordonnance du 2 octobre 2019, a désigné monsieur Patrick MOUSSU en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Nances, 1616 route du Chef-lieu 73470 Nances, du mardi 29 octobre 2019 au mercredi 27 novembre 2019 inclus, soit pendant 30 jours.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra le public les :

- jeudi 31 octobre 2019 de 9h à 12h ;
- samedi 9 novembre 2019 de 9h à 12h ;
- samedi 16 novembre 2019 de 9h à 12h ;
- samedi 23 novembre 2019 de 9h à 12h.

Le dossier d'enquête pourra être consulté :

- sur le site officiel de la commune: www.nances.fr, onglet Urbanisme, révision du PLU ;
- en mairie de Nances aux jours et heures habituels d'ouverture: mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9h à 12h ;
- sur un ordinateur mis à disposition du public à la mairie de Nances dans ces mêmes créneaux horaires.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions ou contre-propositions :

- soit sur le registre d'enquête ;

- soit par courrier postal, avec la mention: Objet: PLU, à la mairie de Nances 1616 route du Chef-lieu, 73470 Nances, à l'attention de monsieur Patrick MOUSSU commissaire enquêteur ;
- soit par courrier électronique à ep.plunances2019@gmail.com

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- les délibérations et PV d'engagement de la procédure et d'ouverture de l'enquête publique,
- le bilan de la concertation,
- le résumé non technique,
- le projet de PLU arrêté,
- les avis émis par les personnes publiques associées sur le projet de PLU, notamment les avis de l'autorité environnementale et de la CDPENAF,
- la mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative au projet, plan ou programme considéré, ainsi que la ou les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête et les autorités compétentes pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation,

- la désignation du commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Grenoble,

- la publicité faite pour l'enquête publique dont les avis dans la presse régionale.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Nances et à la préfecture de Savoie aux jours et heures habituels d'ouvertures où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Dès la publication de l'arrêté, toute personne pourra, sur sa demande adressée au maire et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

A Nances, le 7 octobre 2019,
Le maire,
Alexandre FAUGE

L2019C01133

Commune de CHATEAUNEUF Savoie

Enquête publique en vue du déclassement d'une partie de la voie communale dite Chemin de l'église

Par arrêté du 24/10/2019, le Maire de la Commune de Châteauneuf a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au déclassement d'une partie de la voie communale dite chemin de l'église en vue de son aliénation.

A cet effet, M. CARTANNAZ Bernard, inspecteur divisionnaire des finances publiques en retraite a été désigné par le Maire de Châteauneuf comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Châteauneuf du 12 novembre 2019 au

26 novembre 2019 aux jours et heures d'ouverture de la mairie :

- Le lundi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h
- Le mardi de 16h à 19h
- Le jeudi de 14h à 17h
- Le vendredi de 14h à 18h

le commissaire enquêteur recevra en mairie le 26 novembre 2019 de 16h à 18h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de déclassement pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie : 203 route royale, 73390 Châteauneuf.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

L2019C01135

COMMUNE DE CHATEAUNEUF Savoie

Enquête publique en vue du déclassement d'une partie de la voie communale dite Route des Tavaux

Par arrêté du 24/10/2019, le Maire de la Commune de Châteauneuf a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au déclassement d'une partie de la voie communale dite Route des Tavaux en vue de son aliénation.

A cet effet, M. CARTANNAZ Bernard, inspecteur divisionnaire des finances publiques en retraite a été désigné par le Maire de Châteauneuf comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Châteauneuf du 12 novembre 2019 au 26 novembre 2019 aux jours et heures d'ouverture de la mairie :

- Le lundi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h
- Le mardi de 16h à 19h
- Le jeudi de 14h à 17h
- Le vendredi de 14h à 18h

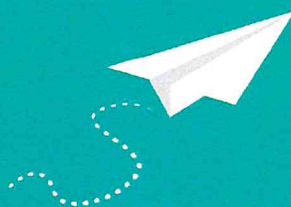
le commissaire enquêteur recevra en mairie le 26 novembre 2019 de 16h à 18h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de déclassement pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie : 203 route royale 73 390 Châteauneuf.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

RECEVEZ GRATUITEMENT NOS NEWSLETTERS

la vie nouvelle
LES AFFICHES DE SAVOIE



DROIT & CHIFFRE
COLLECTIVITÉS
LOCALES

Chaque semaine, nos 4 newsletters vous permettent de recevoir gratuitement toute l'actualité de votre profession, sélectionnée par notre rédaction

- ✓ Pages du Barreau
- ✓ Expertise du Chiffre
- ✓ Étude des notaires
- ✓ Collectivités locales

Choisissez la newsletter de votre choix en vous inscrivant sur <http://newsletters.la-vie-nouvelle.fr>